

Eau - Programme de travaux pour 2010

M. l'Adjoint LIME, Rapporteur : Le budget primitif 2010 permet de financer les investissements suivants :

A. Programme global

1 - Travaux dans les bâtiments d'exploitation

Travaux de déconstruction, d'extension, d'entretien, de modernisation des stations de production, de traitement et de refoulement 280 000 € HT

2 - Travaux sur le réseau de distribution

Travaux de renouvellement, renforcement ou extension du réseau d'eau 899 411 € HT

3 - Opérations spécifiques

Travaux sur les stations de traitement, d'extension ou de renouvellement de réseaux, branchements neufs et rénovés, faisant l'objet d'une inscription budgétaire individualisée 2 730 000 € HT

4 - Acquisitions de terrains

5 000 € HT

NB : Tous les montants sont indiqués Hors Taxes.

TOTAL 3 914 411 €

B. Programme détaillé

1. Travaux dans les bâtiments d'exploitation (station de traitement, pompage et réservoir)

- A l'article 21.21311.00512.36100 (Bâtiments d'exploitation : génie civil), il a été inscrit un crédit de 200 000 € HT pour des travaux :

Programme principal

Extension station Chailluz pour dispositif anti-bélier 45 000 €

Travaux de sécurisation des différents sites Jusqu'à 130 000 €
Utilisation du marché à bons de commande spécifique

Programme complémentaire

Reprise eau ruissellement couverture station de Chailluz et Griffon, réservoir Planoise 105 000 €

Des financements complémentaires seront recherchés avec l'affectation du résultat 2009 le cas échéant.

- A l'article 21.21351.00512.36100 (Bâtiments d'exploitation : installation générale, agencement), il a été inscrit un crédit de 80 000 € permettant notamment des travaux de remplacement de ballons anti-béliers (dont Chailluz : 35 K€, autres sites : 30 K€).

2 - Travaux sur le réseau de distribution

A l'article 21.21531.9003.36100, il a été inscrit un crédit de 899 411 € pour des travaux de renforcement, renouvellement ou extension de réseau

Programme principal

Combe Saragosse (avec branchements plomb)	266 000 €
Grande Rue (gpt commande GrDF, avec branchements plomb)	130 000 €
Rues Croix de Palente, Papillon, Tamaris (avec branchements plomb)	151 000 €
Instrumentation du réseau d'eau potable - sectorisation (génie civil)	100 000 €
Rues Bruand et Chasnot (tranche ferme)	30 000 €
Rue Arrachart (avec branchements plomb)	140 000 €
Bd Diderot (aménagement de la voirie)	100 000 €
Sécurisation du réseau de Chastres par la mise en place d'un réducteur rue des Jardins	15 000 €
TOTAL PRINCIPAL	932 000 €

Programme complémentaire de travaux, suivant résultats des appels d'offres

Reprise alimentation réservoir de Chastres	15 000 €
Rue Brochet (avec branchements plomb)	55 000 €
Rues Bruand et Chasnot (tranche conditionnelle)	80 000 €
Chemin des Echenoz de Velotte (extension)	120 000 €
Mise en place d'un réducteur pour la sécurisation du réseau Bregille	15 000 €
Rue de l'Oratoire (avec branchements plomb)	241 000 €
Rue des Carriers (avec branchements plomb)	44 400 €
Rue de la Gouille (avec branchements plomb)	20 200 €
Rue Amédée Ponceau (avec branchements plomb)	40 600 €
Rue Boissy d'Anglas (avec branchements plomb)	61 000 €
Interconnexion avec le SIAC (renforcement du réseau)	A chiffrer
Pont chemin Français (sécurisation du réseau)	A chiffrer
Interconnexion avec le SIAC	A chiffrer
Rue Char (accompagnement aménagement voirie)	A chiffrer
Secteur Leverrier Montboucons l'Escale (équipement primaire)	A chiffrer
TOTAL COMPLEMENTAIRE des travaux chiffrés	692 200 €

Des financements complémentaires seront recherchés avec l'affectation du résultat 2009 le cas échéant.

Par ailleurs sont programmés :

- des travaux de dévoiement de canalisations Boulevard Diderot, pris en charge par le budget de l'assainissement, dans le cadre des travaux de création du réseau d'assainissement

- une extension pour l'alimentation de bureaux rue Madeleine Brès, prise en charge dans le cadre d'un PAE.

3 - Opérations spécifiques

Ces opérations représentent un montant de 2 730 000 € HT :

Travaux de branchements neufs :

Ces travaux sont individualisés à l'article 21.21531.6004.36100 afin de mieux maîtriser les coûts. Le marché à bons de commande est passé avec l'assainissement pour un montant compris entre 110 K€ et 440 K€.

Financement 2010 inscrit : 120 000 €.

Travaux spécifiques de rénovation des branchements d'eau constitués de canalisation en plomb :

500 000 € HT sont inscrits à l'article 21.21531.5002.36100.

Le programme de remplacement des branchements en plomb pour l'année 2010 est établi en fonction des travaux du service d'une part et des travaux de voirie d'autre part, selon les modalités suivantes :

- travaux de terrassement, remblaiement, réfection et travaux divers à l'entreprise
- travaux de plomberie exécutés en régie par le personnel municipal.

Un marché spécifique sera utilisé pour la rénovation des branchements en plomb sur 2010.

L'estimation financière totale de la réfection des branchements plomb pour 2010 est la suivante :

	Nombre de branchements	Coût des terrassements payés à l'entreprise	Travaux en régie fournitures et main d'œuvre	TOTAUX HT
Rénovation dans le cadre des chantiers 2010 de renouvellement de conduites	50	61 000	25 000	86 000 €
Branchements rénovés en régie	5		10 000	10 000 €
Terrassements - Travaux divers pour rénovation des branchements d'eau sur la commune de Besançon programme 2010	245	500 000	125 000	625 000 €
TOTAUX	300	561 000	160 000	721 000 €

dont un montant prévisionnel 2010 de 500 000 € pour la réalisation par l'entreprise d'environ 245 terrassements sur branchements. La Ville de Besançon sollicitera l'aide de l'Agence de l'Eau sur ce dossier.

Périmètres de protection : 190 000 € HT sont inscrits à l'article 23.2315.95017.36100, pour des études complémentaires et des travaux d'aménagement dans le cadre des opérations à finaliser sur Arcier et Chenecey et dans le cadre de la révision des périmètres de Thise et de Chailluz.

dont Bassin versant d'Arcier : Travaux liés à la sécurisation de l'œil de Bœuf : 170 000 €. La Ville de Besançon sollicitera l'aide de l'Agence de l'Eau.

Par ailleurs la Ville de Besançon participe à un appel à projet lancé par l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse intitulée «De nouvelles idées pour développer l'agriculture biologique et réduire les pollutions de l'eau par les pesticides». Lors de la finalisation du dossier, et après consultation des différents partenaires, une délibération spécifique sera présentée au Conseil Municipal.

ZAC de Planoise : aucune inscription en 2010 à l'article 23.2315.78005.36100.

ZAC La Fayette : aucune inscription en 2010 à l'article 23.2315.88016.36100.

ZAC des Hauts du Chazal : Pas d'inscription en 2010 à l'article 23.2315.94034.36100, en raison des reports antérieurs. Le rachat des réseaux d'eau mis en place pour l'aménagement du secteur pourra être effectué sur les crédits reportés.

ZAC du Val des Grands Bas : Pas d'inscription en 2010 à l'article 23.2315.99006.36100, en raison des reports antérieurs. Le rachat des réseaux d'eau mis en place pour l'aménagement du secteur pourra être effectué sur les crédits reportés.

Parc Scientifique TEMIS : Pas d'inscription en 2010 à l'article 23.2315.96047.36100, en raison des reports antérieurs.

ORU Clairs-Soleils : Pas d'inscription en 2010 à l'article 23.2315.03606.36100, pour le rachat des réseaux d'eau mis en place pour l'aménagement du secteur.

Travaux de rénovation de l'Usine de Chenecey-Buillon : 50 000 € sont inscrits à l'article 23.2315.4804.36100.

En 2009, l'appel d'offre lancé sur la base de la délibération du Conseil Municipal du 14 juin 2007 (montant prévisionnel de 7 000 000 €) a été déclaré sans suite. Un nouvel appel d'offre sera lancé sur la base d'un programme modifié. Le montant inscrit doit permettre la rémunération de l'AMO.

Adduction d'eau de Novillars : Un crédit de 100 000 € est inscrit sur la ligne 23.2315.5004.36100. Dans le prolongement des essais menés de 2004 à 2007, les dernières investigations (essais, procédures administratives...) et les travaux de réalisation d'exploitation définitive sont en cours sur la base de financement 2008 et 2009, avant la réalisation des travaux d'adduction prévue en 2011. Le montant inscrit doit permettre la rémunération de la prestation sur 2009 d'un maître d'œuvre à retenir.

La Ville de Besançon sollicitera l'aide de l'Agence de l'Eau sur ce dossier.

Réservoir de Bregille et réseau : 330 000 € sont inscrits à l'article 23.2315.5054.36100.

Il s'agit du complément des inscriptions sur les budgets 2007 à 2009 permettant la construction d'un nouveau réservoir dans le secteur de Bregille afin de couvrir les besoins en eau du secteur concerné.

Le coût de l'opération à financer sur 4 exercices 2007 à 2010 est de 1 250 000 €.

Suppression de l'aqueduc d'Arcier : 1 400 000 € sont inscrits à l'article 23.2315.7002.36100.

En coordination avec les travaux d'assainissement du SYTTEAU, il est prévu le remplacement par une conduite de l'aqueduc d'Arcier pour la partie «eau traitée». Un premier tronçon a été réalisé en 2007 à proximité de la station de la Malate en coordination avec des travaux d'assainissement de la commune de Montfaucon. Un appel d'offre a été lancé en groupement de commande avec le SYTTEAU pour le tronçon principal. L'inscription budgétaire 2010 doit permettre le financement de ce tronçon ainsi que la réhabilitation d'une canalisation de diamètre 450 à Rivotte, qui constituera le dernier tronçon.

Rénovation du barrage de Chenecey : 20 000 € sont inscrits à l'article 23.2315.8017.36100.

Il est prévu la rénovation et la sécurisation du barrage et la création d'une passe à poisson pour un montant de 200 000 €. Le projet doit être lancé prochainement afin de pouvoir bénéficier de subvention, notamment pour la création de la passe à poisson, qui s'inscrit dans un programme européen «Life ; APRON II». L'inscription budgétaire 2010 doit permettre d'engager la maîtrise d'œuvre.

La Ville de Besançon sollicitera l'aide de l'Agence de l'Eau sur ce dossier, de Réseau Ferré de France ainsi que d'autres financeurs potentiels (Région Franche-Comté, Département du Doubs notamment).

TCSP : Sur la ligne 23.2315.8025.36100 est inscrit un montant de 20 000 € en 2010.

Cette ligne est destinée au financement des travaux de dévoiement de réseau d'eau lié au projet TCSP. Les 20 000 € sont destinés aux opérations d'études et maîtrise d'œuvre préalables ainsi qu'à de petits travaux préliminaires.

Les inscriptions complémentaires seront faites en fonction de l'avancement du projet

Aménagement abords Malate : 100 000 € sont inscrits en 2010 à l'article 23.2315.94003.36100 pour compléter l'inscription 2009 liée à la rénovation des façades des bâtiments de l'unité de traitement d'eau potable de la Malate.

4 - Acquisitions de terrains

Un crédit de 5 000 € est prévu à l'article 21.2111.95017.36100, en vue de l'acquisition de parcelles situées dans les périmètres de protection immédiats et rapprochés des ressources.

La Ville de Besançon sollicitera l'aide de l'Agence de l'Eau sur chacune des acquisitions.

Le montant total des investissements (hors emprunt) prévus en 2010 représente 4 253 411 € HT.

Propositions

Le Conseil Municipal est invité à :

- adopter le programme de travaux proposé pour l'année 2010 et dont le financement a été prévu au Budget de la Direction de l'Eau

- accepter de prendre en charge le financement de la part résiduelle des différentes opérations de ce programme bénéficiant de subventions

- autoriser M. le Maire à :

. signer le(s) marché(s) à intervenir après mise(s) en concurrence

. solliciter les aides de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse, conformément aux dispositions des contrats d'agglomération passés avec cet établissement et conformément au 8^{ème} programme d'aide des agences, ou indépendamment de ces contrats pour des opérations ponctuelles qui seraient finançables

. solliciter les aides du Département du Doubs et de la Région de Franche-Comté

. solliciter les aides de Réseau Ferré de France et d'autres partenaires financiers notamment dans le cadre du projet de rénovation du barrage de Chenecey-Buillon

. solliciter les aides de l'État et de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse, dans le cadre des programmes de réduction des produits phytosanitaires sur le bassin versant d'Arcier

. solliciter les aides de l'État, dans le cadre du programme ATSR (Avenir du Territoire Saône-Rhin) ou dans le cadre d'autres programmes

. signer tous documents utiles à intervenir dans le cadre de la présente délibération.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 3, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 3 mars 2010.